

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	14.02.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	21.02.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le vingt Février deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Henri **MOINARD**, Mme Patricia **DUFOUR**, et Mme Hélène **ACE**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **AUBERT**, Mme Annie **GONNORD** Mme Sophie **ROBION** ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude **PAPOT**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

Avant de procéder à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour, il rend hommage à Monsieur Pierre **AUZANNEAU** décédé à la fin de la semaine dernière. Monsieur Pierre **AUZANNEAU** est devenu agent communal en 1964 en qualité de garde champêtre et d'agent administratif. Il a servi la commune jusqu'à 1993, date de son départ à la retraite. Simultanément il a été Chef du Centre de Secours de Chef Boutonne pendant de nombreuses années. C'est donc une figure de Chef Boutonne qui nous quitte. Monsieur le Maire demande une minute de silence.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le compte rendu de la séance du 23 Janvier 2023.

SOUTIEN AUX VICTIMES DES SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE

Monsieur le Maire présente ce dossier

A la demande de Marie Kohler qui souhaite savoir quelles ont été par le passé, les aides similaires, Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a versé des aides dans le cadre des évènements suivants : en 2005 : pour le tsunami en Asie (action cantonale), en 2010 : tremblement de terre à Haïti, en 2022 pour l'Ukraine.

Puis, il présente le bilan (consultable sur internet) du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) organisé dans le cadre des aides d'urgence en faveur de l'Ukraine. Monsieur le Maire précise que donner une subvention doit s'accompagner d'un retour sur son utilisation et Faceco le permet.

A la demande du délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Préfecture a transmis un communiqué relatif à l'ouverture du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour une aide d'urgence en faveur des populations victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contribuer au FACECO Turquie-Syrie à raison de 5 000 Euros.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Annie GONNORD présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions d'attribution de subvention de la « commission Animations » réunie le 16 février 2023 :

- **A l'Association des Amis du Château de Javarzay pour l'organisation du spectacle 2023 : 3 500 Euros (Christian Aubert membre du bureau ne prend pas part au vote)**
- **Au Foyer Culturel Chef Boutonnais pour l'organisation de la 8^{ème} biennale des Métiers d'ART sur le thème de l'art et le bois : 2 000 Euros**

BILAN D'ACTIVITES DES SERVICES TECHNIQUES EN 2022

Monsieur Patrick PETIT et Patrick PAPOT présentent ce dossier

Le bilan d'activités des Services techniques de l'année 2022, présenté à la « commission Patrimoine », est commenté. Quelques données :

	LA BATAILLE	TILLOU	CREZIERES	CHEF BOUTONNE	TOTAL
Superficie	6,28 km2	10,04 km2	4,25 km2	19,8 km2	40,37 km2

Répartition des heures passées par le service « Espaces Verts-Voirie » sur chaque site	Nombre d'heures
CHEF BOUTONNE	8300
TILLOU	1082
LA BATAILLE	823
CREZIERES	901
Abords des Ecoles, gymnase, (remboursées par la Com Com MP)	175
Abords de l'Ehapd (remboursées par le CIAS MP)	54
Autres (administratifs, entretien matériels,)	345

Répartition des heures passées par le service « Batiments » sur chaque site	Nombre d'heures
CHEF BOUTONNE	2830
TILLOU	728
LA BATAILLE	19
CREZIERES	372
SPIC chaufferies (Tillou, Chef-Boutonne)	346
Ecoles, gymnase, (remboursées par la Com Com MP)	80
EHPAD (remboursées par le CIAS MP)	10
Autres (administratifs, entretien matériels,)	2590

Liste non exhaustive de quelques opérations réalisées en régie :

Création d'une haie au Bois aux Pins – Reprise de têtes de buses à Crézières - Création du chemin Nature et Découverte, Aménagement du terrain aux abords de l'église de Tillou, Massif de la charrette à Crézières....

Toilettes publiques de Tillou, Carrelage du logement en cours de réfection à Tillou - Création de tables extérieures - Installation de jeux sur le site du Château - Installation de panneaux d'affichage sur l'ensemble du territoire - Réparation des piliers de l'entrée du cimetière de Chef-Boutonne - Reprise de la passerelle aux Gonds - Rénovation de l'annexe de la mairie – Travaux sur logements communaux

Les agents sont particulièrement remerciés par les 2 élus référents des services techniques (Patrick Petit et Claude Papot) et le Maire, pour le travail accompli.

ACHAT DE MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Christian AUBERT présente ce dossier

A la demande de la Commission Patrimoine en lien avec les services techniques, une consultation a été lancée pour l'achat d'un tracteur tondeuse, d'un quad thermique et de divers petits matériels (avec la reprise de la tondeuse Grillo). Suite à une démonstration de matériels électriques, les élus référents et les services souhaitent s'orienter vers cette option (les matériels électriques étant moins lourds et moins bruyants). Il est, par ailleurs, envisagé, à l'avenir, de renouveler tout le parc en matériel électrique.

Sur proposition de la commission Finances qui a étudié l'offre reçue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les devis de HDM de Melle ainsi décomposés :

Matériel	Prix HT	Prix TTC
Tracteur tondeuse Stiga Estate	6 665,83 €	7 999,00 €
Quad Climber 10 AWD 27 grillo	12 950,00 €	15 540,00 €
Matériels STIHL électriques (1 souffleur, 2 débroussailluses...)	3 495,06 €	4 194,07 €
Total	23 110,89 €	27 733,07 €
Reprise Grillo FD 2200TS	- 1500,00 €	- 1500,00 €
Total	21 610,89 €	26 233,07 €

A Marie Kohler qui l'interroge sur la rénovation des ateliers municipaux, Monsieur le Maire indique qu'une étude est en cours avec le CRER pour la réfection de la toiture et qu'une réflexion est menée avec le service, pour les aménagements intérieurs.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur Christian AUBERT présente ce dossier

Comme chaque année, la « commission Patrimoine » fait une proposition de programmation de travaux de voirie avec le SIVU. Après concertation avec les maires délégués et les services du SIVU, la proposition de travaux concernent les tronçons suivants :

Localisation	Chantier
Chef Boutonne	Voie Communale La Varenne
Chef Boutonne	Rue du Pont Supérieur
Chef Boutonne	Rue auguste Gaud
Crézières	Voie Communale 6
Crézières	Triat

La Varenne



Rue du Pont Supérieur



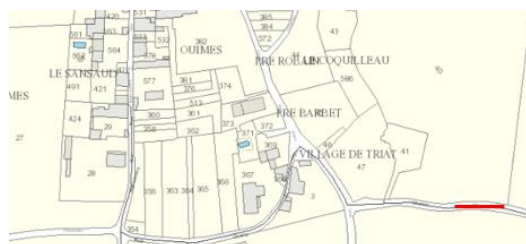
Avenue Auguste Gaud



Crézières - Voie communale 6



Crézières - Triat



Des précisions sont données pour chacun de ces tronçons ciblés. Il est indiqué que l'état de la rue Auguste Gaud ne permet pas d'attendre des travaux plus conséquents, car il ne s'agit pas d'un problème de surface mais de structure. La programmation des travaux à effectuer avec le concours du SIVU, ainsi établie va lui permettre d'organiser son programme de travaux pour l'année et pour l'ensemble des communes.

Frédéric Wattedled demande des précisions quant à l'organisation des travaux. La méthodologie sera revue et précisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette programmation de travaux de voirie 2023

ILOT PLACE CAIL - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Christian AUBERT présente ce dossier

Il précise que de nouvelles aides européenne, nationale et régionale, sont possibles pour financer l'opération d'aménagement de l'îlot Place Cail. Il convient donc d'actualiser le plan de financement en conséquence.

plan de financement Travaux			
dépenses		Recettes	
Architecte	197 840,23 €	subvention DETR	400 000,00 €
Frais indirects	78 895,00 €	Subvention DSIL	200 000,00 €
Travaux	2 053 150,00 €	subvention FRLA	233 646,00 €
Indexation (5,6%)	123 189,00 €	Subvention CR logts sc	60 000,00 €
Total HT	2 453 074,23 €	Subvention FEDER ou	300 000,00 €
TVA 20%	141 713,18 €	Région commerces	140 000,00 €
TVA 10%	174 450,83 €	cession partie restaur	88 000,00 €
		TVA partie commercia	112 500,95 €
		FCTVA	28 751,85 €
		Autofinancement	1 206 339,45 €
Total TTC	2 769 238,25 €	Total TTC	2 769 238,25 €

Il est précisé que ces aides seront réparties entre la partie commerciale et la partie logements selon les cibles des financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

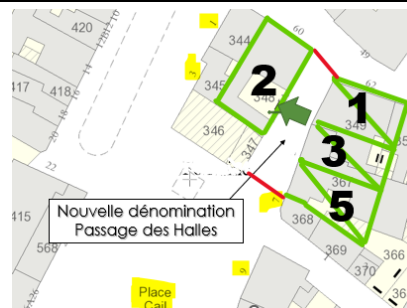
- Valide les plans de financement présentés
 - Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions :
- Fonds de Restructuration LA (Etat) : 233 646 €, Région : 140 000 € (hors programme), Logements sociaux (Région) : 60 000 €, LEADER (Europe) : 300 000 €**

ILOT PLACE CAIL - NUMEROTATION A ACTUALISER

Monsieur le Maire présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la dénomination du tronçon situé entre la Place Cail et la Grand'Rue du Commerce, ce qui permet de ne pas modifier la numérotation des commerces aux abords ou riverains de la Place Cail, par **18 voix** pour l'appellation Passage Des Halles (6 voix pour l'appellation Allée)
- Adopte la numérotation figurant sur le plan ci-contre.

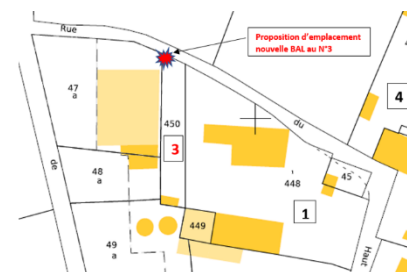


TILLOU - NUMEROTATION A COMPLETER

Monsieur Claude PAPOT présente ce dossier

Dans le cadre de l'évolution de la SCEA « Le Planier » à Tillou, il est demandé de modifier la numérotation dans la rue du Haut Planier, pour distinguer l'adresse personnelle de Monsieur Jean-Michel Robion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de numérotation suivante



SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur Christian AUBERT présente ce dossier

Après étude du dossier de consultation par la commission Finances, il convient de déterminer les critères de sélection et les modalités du marché à bons de commande avant le lancement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide ainsi les critères de sélection sur proposition du maître d'œuvre A2I_ : Prix : 40 % Valeur technique : 60 %
- Valide les modalités de cette consultation et autorise son lancement

PARKING DE LA PIROUNELLE

Monsieur Christian AUBERT présente ce dossier

La mise en concordance des mâts d'éclairage du parking avec ceux de la rue de la Pirounelle, a engendré une plus-value à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Natp d'un montant de 8387.50 € HT soit 10 065 € TTC.

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX - REVISION

Monsieur le Maire présente ce dossier

La Commission Locale de l'Eau (CLE), réunie le 22 juin 2022 à Brioux sur Boutonne, a validé la modification de la règle N°1 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Boutonne.

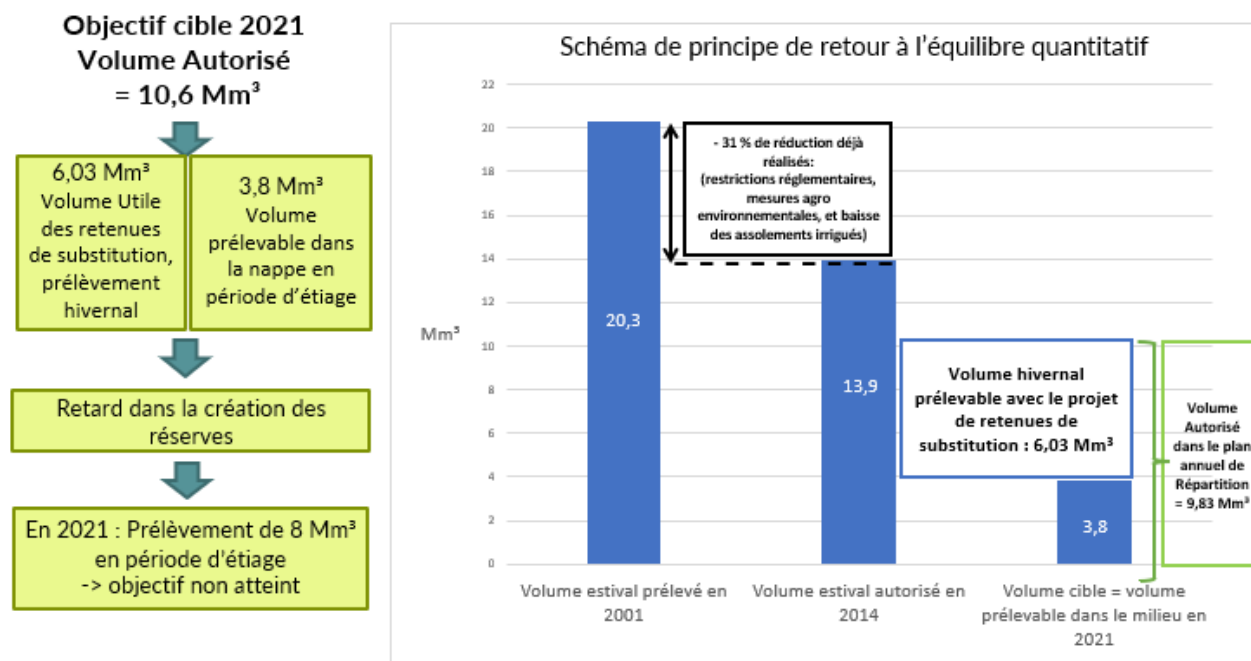
Cette modification vise à soutenir les acteurs et poursuivre les programmes d'actions en place ou à venir et s'effectue via une procédure de révision du SAGE. Conformément à l'article 1.212-6 du Code de l'environnement, il est demandé à l'assemblée de s'exprimer sur le contenu de ce projet qui disposera à terme d'une véritable portée réglementaire.

Monsieur le Maire rappelle quelques données, notamment les objectifs du S.A.G.E qui sont de :

- Promouvoir un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et les différents usages (eau potable, agriculture, industries...)
- Fixer les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative, et qualitative de la ressource en eau
- Assurer une cohérence des actions sur l'ensemble du bassin versant (solidarité entre l'amont et l'aval ; cohérence inter-programmes)

Le règlement contient 3 règles dont la 1^{ère} concerne les modalités particulières applicables aux prélèvements en eaux superficielles et souterraines hors nappe de l'infra-Toarcien » : AEP, irrigation et industrie.

La répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs, doivent respecter les règles de répartition suivantes : 23 % pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 Mm³), 62 % pour l'irrigation (soit 3,8 Mm³), 15% pour l'industrie et autres (soit 0,9 Mm³). Dans l'attente de la réalisation des réserves, les irrigants prélèvent 8 à 10 Mm³



La construction des réserves n'étant pas réalisée avec pour conséquence des prélèvements estivaux supérieurs à la cible d'équilibre des milieux, la CLE du SAGE a proposé le report d'atteinte des objectifs à 2027

Marie Kohler ne comprend pas pourquoi la référence utilisée par la Préfecture est toujours sur la fourchette haute. Sans négliger le travail des agriculteurs, elle a cependant des craintes par rapport à l'eau potable. Selon elle, l'urgence climatique s'impose et il convient d'envoyer un message politique, de davantage développer et contrôler les pratiques locales. Elle demande une réelle prise de conscience face à l'accélération du dérèglement climatique. Sophie Robion ajoute que de nombreuses normes environnementales contraignent l'agriculture. Monsieur le Maire souligne que c'est une période de mutation donc de déséquilibre. Pascal Truteau confirme que les modes de culture ont déjà changé et que les agriculteurs sont soucieux de faire les choix adaptés à la situation.

Les élus échangent sur ce sujet et chacun reconnaît la gravité du contexte, et la légitimité des arguments des uns et des autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour (1 contre et 4 abstentions) émet un avis simple sur le report de l'atteinte du volume prélevable pour l'irrigation à l'année 2027, tout en le maintenant à l'objectif de 3,8 Mm³.

COOP ATLANTIQUE - DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 24 voix pour (1 abstention), accepte la demande de dérogation formulée par Coop Atlantique au repos dominical pour ouvrir le magasin U Express de Chef-Boutonne les 24 et 31 décembre 2023 et indique d'ores et déjà son accord si d'autres demandes étaient formulées.

REGIES MUNICIPALES – ACTUALISATION

Monsieur Christian AUBERT présente ce dossier

De nouvelles dispositions ou références de textes nécessitent l'actualisation des actes constitutifs des régies communales afin de mentionner les nouvelles mentions obligatoires et supprimer celles qui ne sont plus d'actualité.

Par ailleurs, pour une gestion plus aisée des recettes, il est proposé d'adapter ainsi les libellés :

Droit d'entrée et Gestion des Boutiques des sites touristiques de la ville, et animations communales - Locations
Délivrance de photocopies et produits des locations de matériel et vente de biens ou matériels communaux et Locations
Droits de place du marché
Paieement des abonnements proposés à la bibliothèque
Vente de cartes de pêche à l'étang de Javarzay
Régie d'avances Carte d'achats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'actualisation des régies communales présentée.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES DU CENTRE DE GESTION DE SAINT MAIXENT

Madame Sophie ROBION présente ce dossier

Le Centre de Gestion 79 a décidé lors de son conseil d'administration de faire évoluer à la hausse les frais de gestion des contrats d'intérim de 4% à 4.5%. Il est proposé de signer cet avenant à la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023

Madame Annie GONNORD présente ce dossier

Les modalités d'organisation du concours des Maisons fleuries 2022 sont reconduites pour 2023 à l'exception du nombre de passages du jury qui sera unique. Le texte proposé est amendé pour que soit inscrit que le jury sera sensible aux méthodes de fleurissement utilisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine le règlement du concours des maisons fleuries 2023

PECHE DANS L'ETANG – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU SITE POUR LES ASSOCIATIONS OU PERSONNES MORALES

Madame Annie GONNORD présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix (1 abstention) confirme que toute privatisation de l'étang par une association ou une personne morale autorisée par le règlement de pêche, engendrera le paiement d'une contribution dont le montant sera celui d'une carte annuelle adulte et un empoissonnement de 60kgs de truites achetées à la Pisciculture de Lussais pour raison sanitaire.

VENTE DE LA PARCELLE A LIMALONGES

Monsieur le Maire présente ce dossier

Cette délibération annule la précédente car le prix de vente sera ramené à 125€ du fait de l'existence de copropriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision qui ne remet pas en cause la signature de l'acte avec les consorts Rousseau acquéreurs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sophie Robion

- rappelle aux élus qu'il est demandé à chacun de dresser l'inventaire de l'état des panneaux en distribuant l'Echo des Sources. Un plan correspondant à chaque secteur de distribution sera remis pour faciliter le recensement.

- indique que des rendez-vous sont organisés avec les chefs d'équipe des services techniques pour envisager la suite à donner à la mutation, début mai, de Corinne BUZARD

- informe les élus que 2 agents saisonniers ont été recrutés comme convenu. Ils sont affectés au service GEP et par ailleurs missionnés pour une aide technique dans le cadre des animations de l'été.
- annonce une réunion de la commission Elus-Agents pour la suite à donner à l'enquête QVT effectuée en fin d'année

Nicole Bettan rappelle plusieurs rendez-vous :

- La commission Développement se réunira le 1^{er} mars 2023 à 20h30
- L'inauguration du Plan Lumières Place Cail le 30 Mars 2023 à 20 heures 30 avec, au préalable, une animation avec la troupe Batucada à partir de 19h30 sur la Place

Annie Gonnord indique que la commission Animation poursuit les travaux de programmation des animations pour 2023

Marie-Claire Veque rappelle que le conseil du CCAS se réunira le 6 Mars à 18h.

Patrick Petit

- dresse le bilan de la capture des ragondins avec le concours du SYMBO (1186 ragondins entre Chef-Boutonne et Brioux sur Boutonne) et souligne la présence de plantes invasives qui asphyxient les cours d'eau
- informe l'assemblée
 - ✓ des désordres aux remparts de la Plaine (devis en attente et sur le proche du prieuré à Javarzay qui a été étayé pour sécuriser le passage des riverains – la réalisation des travaux en régie au pont de Lussais préalables à l'intervention de Natp.
 - ✓ des travaux en cours et l'aide apportée pour le déménagement matériel de l'Ehpad des 4 Saisons vers les locaux de l'Ehpad de la Rosée d'Antan (Il est précisé que les pensionnaires seront transférés le 22 Février)
 - ✓ le résultat de la collecte des sapins après les fêtes. 50 ont ainsi pu être broyés
 - ✓ la Remise du prix villes et villages fleuris à laquelle il participera avec Roddy Fortin chef d'équipe du service GEP
 - ✓ la recherche fructueuse le matin même d'un Camion polybenne IVECO correspondant aux attentes et besoins des services techniques au prix de 35 000 €, une négociation est en cours pour une benne ce qui porterait l'achat à environ 38 000 €. Monsieur le Maire est autorisé à confirmer cette réservation.

Christian Aubert indique que la commission Communale des Impôts Directs se réunira comme chaque année le 23 mars 2023, en présence de Madame Baudre Géomètre cadastre principal des Finances Publiques du Service Départemental des Impôts Fonciers de Niort

L'ordre du jour étant épuisé, *Monsieur le Maire* évoque les points suivants avant de clore la séance à 23 heures 10 :

- Suite au départ de la Base Intermarché de Gournay en mars 2023, un projet de revitalisation du site doit être proposé. Mellois en Poitou et la Préfecture ont candidaté pour l'installation d'une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC). Ce projet est important pour le territoire.
- *Marie Kohler* demande si une réunion de mi-mandat est programmée ? Monsieur le Maire indique qu'il convient d'en déterminer les attentes et pour l'organiser en conséquence au 2^{ème} trimestre 2023.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 20.03.2023.
- Distribution de l'agenda du mois de mars

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le 20 Février deux mille vingt-trois.

Le Maire Fabrice MICHELET